

Conseil Communautaire du 22 Septembre 2015

D 2015	G	05
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	66 dossiers 1 et 2 – 65 dossiers 3 à 42	
Votants	83 dossiers 1 et 2 – 84 dossiers 3 à 42	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **16.09.2015**, s'est réuni à la salle des Sports de SEYCHES, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir de Pascal LAPERCHÉ)
<u>Birac sur Trez</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Alexandre FRESCHI (+ pouvoir Régine POVEDA jusqu'au dossier n°2) - Guy IANOTTO (+ pouvoir Alexandre FRESCHI à compter du dossier n°3)
<u>Caubon Sur Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND (+ pouvoir Lisette DE LUCA)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (+ pouvoir Emmanuel MORIZET)
<u>FaUILlet</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir Joël HOCQUELET) – Josette PATISSOU (+ pouvoir Alain PREDOUR à compter du dossier n°3)
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PREDOUR (jusqu'au dossier n°2)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (+ pouvoir Maryse VULLIAMY)
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN - Michel ZANETTE
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC (+ pouvoir de Bernard DIO)
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET (+ pouvoir Pierre IMBERT) – Marie-Françoise BOUGUES (+ pouvoir Jean-Pierre MARCHAND) Martine CALZAVARA – Charles CILLIÈRES (+ pouvoir Anne MAHIEU) - Patrick COUZINEAU – Didier DUTHEIL Joël HOCQUELET (parti avant vote dossier n°1) - Jo sette JACQUET – Philippe LABARDIN (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Jean-Pierre MARCHAND (parti avant vote dossier n°1) – Laurence VALAY (+ pouvoir Sylvie GENE AU DE LAMARLIERE)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRI
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (+ pouvoir Nicolas MINER)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÜZÈRE (+ pouvoir Christine VOINOT) – Philippe RIGAL
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET – Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Sevches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Liliane BORDES – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Guy LAUMET – Dante RINAUDO (+ pouvoir Laurence LOUBIAT MOREAU)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ (+ pouvoir Gérard MARTET jusqu'au dossier n°2) – Gérard MARTET à compter du dossier n°3
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir Caroline DELRIEU GILLET)

Excusés

Pascal LAPERCHÉ - Michel BROUSSE - Pierre IMBERT - Lisette DE LUCA - Emmanuel MORIZET - Danièle ANGOT - Maryse VULLIAMY - Bernard DIO - Lydie ANGELY – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE – Joël HOCQUELET Jean-Pierre MARCHAND – Yannick LAURENT - Régine POVEDA - Nicolas MINER - Christine VOINOT – Jacques BRO - Daniel BARBAS – Laurence LOUBIAT-MOREAU - Gérard MARTET (jusqu'au dossier n°2) - Caroline DELRIEU GILLET - Alexandre FRESCHI à compter du dossier n°3 – Alain PREDOUR à compter du dossier n°3 -

Pouvoirs

Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE - Pierre IMBERT à Daniel BENQUET - Lisette DE LUCA à Jean-Luc ARMAND - Emmanuel MORIZET à Maryline DE PARSCAU - Maryse VULLIAMY à Patricia GAVA - Bernard DIO à Jean-Claude DERC - Anne MAHIEU à Charles CILLIERES - Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT – Lydie ANGELY à Philippe LABARDIN – Sylvie GENEAU DE LAMARLIERE à Laurence VALAY – Jean-Pierre MARCHAND à Marie-Françoise BOUGUES - Régine POVEDA à Alexandre FRESCHI jusqu'au dossier n°2 - Nicolas MINER à Jean-Marc DUBAN – Christine VOINOT à Gilles LAGAÜZERE - Laurence LOUBIAT MOREAU à Dante RINAUDO Gérard MARTET à Jacky TROUVE jusqu'au dossier n°1 - Caroline DELRIEU-GILLET à Christophe COURREGELONGUE – Alexandre FRESCHI à Guy IANOTTO à compter du dossier n°3 - Alain PREDOUR à Josette PATISSOU à compter du dossier n°3

Secrétaire de Séance

Gaëtan MALANGE

Dossier n°5 -

PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITES 2014 DE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

L'article L5211-39 du CGCT prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Il précise que ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Monsieur le Président précise que, comme initié depuis plusieurs années, afin de limiter l'impression de papier, de poursuivre la démarche d'ouverture de VGA au numérique et de permettre une diffusion simplifiée et plus large des activités de l'agglomération, le bilan d'activités 2014 sera présenté sous la forme d'une projection powerpoint.

Ce bilan d'activités sera présenté lors de ce prochain conseil. Il sera par la suite envoyé à l'ensemble des 43 communes de l'agglomération puis mis en ligne sur le site de VGA : www.vg-agglo.com.

Le Président propose au Conseil de bien vouloir examiner le rapport concernant Val de Garonne Agglomération

Le Conseil Communautaire,

Prend acte du rapport d'activités 2014 de Val de Garonne Agglomération

Précise que le rapport complet est consultable sur le site de Val de Garonne Agglomération

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote		PAS DE VOTE SUR CE DOSSIER, <u>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE PREND ACTE</u>	
<i>Votants</i>	/		
<i>Pour</i>	/		
<i>Contre</i>	/		
<i>Abstention</i>	/		

Fait à Marmande, le 22 Septembre 2015
Le Président,

Publication / Affichage

Le 24.09.2015

Notification

Le

Daniel BENQUET